



# LES COMITÉS DE QUARTIER

Ville de Colomiers



**REUNION DU 19 JUIN 2018**  
**18h00/20h00**

**LIEU : HOTEL DE VILLE**

**Objet : Gestion du patrimoine arboré par le service Espaces Publics**

PARTICIPANTS :

MME PATRICIA PERRON MME JANE-MARIE BOUSQUET MME MICHELLE GAUFFENY  
M. THIERRY DUPUCH M. CEDRIC ANDRIEU M. JEAN-JACQUES BEYRAT M. DANIEL PERRY  
M. STEPHANE VAISSIERE M. TECHER JACK

MME VALLES VALERIE DIRECTRICE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES  
M. DONNART OLIVIER RESPONSABLE DU SERVICE ESPACES PUBLICS  
M. SERRI ALEXANDRE RESPONSABLE DEMOCRATIE LOCALE

EXCUSES : M. JEAN LAVIGNE MME BRIGITTE KOVACS MME CECILE PAULY-LIBRA - ASSOCIATION ACAPELA  
MME LAURIE FABIANO - SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE M. STEPHANE LARRE  
M. NICOLAS CASTA - PROPRIETE ET EXPERTISE M. JEAN-MICHEL TOUZELET MME DAPHNEE DE BRUYCKER  
M. DIDIER BOUCARD - ASSOCIATION RIVERAINS DE LASPLANES  
M. ANTONIO LERA – BERNARD PROTHIN DYNATECH 31

Après avoir remercié les participants pour leur présence, et excusé les personnes absentes, le Service Démocratie Locale représenté ce jour par Alexandre SERRI énonce l'ordre du jour et propose un tour de table afin de permettre à tous les participants de se présenter.

## **1- Gestion du patrimoine arboré de la Ville**

Avant de présenter les enjeux et les modalités de fonctionnement du Service Espaces Publics, M. DONNART qualifie la nature du patrimoine arboré de la ville à travers quelques chiffres. Il est ici indiqué que le patrimoine arboré de la ville est composé de quelques 18 000 sujets répartis sur 520 hectares d'espaces naturels et de loisirs, soit 130 m<sup>2</sup>par habitant. Mme BOUSQUET, membre du CQ, demande si ce ratio est élevé au regard des autres communes. Après vérification Mme VALLES répond par la positive considérant une moyenne nationale oscillant entre 50 et 60 m<sup>2</sup> par habitant. Ces arbres sont principalement situés en alignement de voirie, dans les parcs et jardins de la ville, dans les giratoires ou encore dans les bois et les espaces naturels.



M.DONNART poursuit en présentant les objectifs visés par le Services Espaces publics en termes de gestion du patrimoine arboré. Le premier objectif consiste à maintenir et à renouveler la qualité du patrimoine. M. DONNART développe en indiquant que tous les arbres sont différents les uns des autres ; en fonction des essences, leurs durées de vie, leurs tailles, leurs caractéristiques, leurs sensibilités aux maladies...peuvent grandement varier. Certains arbres ne vivent « qu'une » cinquantaine d'années quand d'autres peuvent vivre plusieurs centaines d'années. Il est ainsi important d'intégrer des objectifs de diversification des essences afin d'assurer la pérennité du patrimoine. En effet, si d'aventure la ville n'était végétalisée que par 2 à 3 variétés, l'ensemble du patrimoine pourrait se voir contaminé, et donc diminué, par une seule et même maladie.

Le troisième objectif poursuivi par les équipes des espaces publics consiste à insérer des arbres dans un environnement urbain et/ou naturel adapté. Lors d'une plantation, il est en effet important de considérer les contraintes liées à l'environnement de l'arbre afin de lui permettre le meilleur épanouissement possible. Le choix des variétés est également important afin que le sujet, dans son développement, ne génère pas de problématiques (racines qui déforment les trottoirs ou les voiries...) et s'intègre à notre environnement urbain. M. DONNART précise que la ville de Colomiers plante environ 300 nouveaux arbres chaque année.

Le quatrième et dernier objectif peut avoir une forme de prévalence sur les autres ; il consiste à assurer la sécurité des biens et des personnes. En effet, les équipes des espaces publics établissent un diagnostic permanent de l'état des différents arbres et interviennent dès qu'un sujet peut présenter un risque. A l'issue d'une étude sur le(s) sujet(s) concerné(s), différentes interventions sont possibles allant graduellement de l'élagage à l'haubanage, jusqu'à la suppression de l'arbre en dernier recours. En termes de méthodologie, les agents du service des Espaces Publics recensent chaque arbre par genre et par espèce, et accompagnent les arbres tout au long de leur cycle de vie. Dans le cadre de cet entretien régulier, ou informé par les citoyens, les agents réalisent un diagnostic sanitaire de l'arbre. Ce dernier est consolidé par l'avis des techniciens de l'Office National des Forêts quand cela est nécessaire. Un diagnostic approfondi est systématiquement réalisé lorsqu'il s'agit de sujets emblématiques ; le cout de cette intervention se porte à 1200 euros par arbre. Il est à noter que la décision d'abattage d'un arbre n'intervient qu'en dernier recourt et que les mesures conservatoires sont prioritaires. Dans l'hypothèse où l'abattage s'avère nécessaire, une communication est faite aux riverains/citoyens par voie d'affichage une quinzaine de jours avant l'enlèvement. Mme VALLES indiquent que les arbres abattus sont systématiquement remplacés par de nouveaux sujets.

Mme GAUFFENY du CQ Est le Village demande pourquoi dans le cadre de la suppression d'un arbre, la ville ne le remplace pas par un sujet déjà conséquent en termes de taille/de volume ? M. DONNART répond que différentes études, conjuguées à ses propres observations, lui permettent de partager une expérience avec les participants :

Plantation à la même période de 2 arbres → le premier a 2 ans et mesure entre 2 à 3 mètres de haut ; le second a quant à lui 5 ans et mesure de 3 à 5 mètres de haut ;

A l'issue d'une période de 3 à 5 ans après la plantation de ces deux sujets, il n'apparaît plus de réelle différence de taille ou de volume. En effet, un arbre plus jeune dispose de meilleures capacités à s'acclimater à une transplantation quand un sujet « plus âgée » va végéter plus longuement.

Afin d'étayer leur propos, Mme VALLES et M. DONNART prennent en exemple la situation de peupliers situés allée du Pelvoux. L'état phytosanitaire de ces quatre arbres ne permet pas d'autres alternatives que l'abattage. En effet, plusieurs indicateurs comme la descente de cime, les charpentières mortes, des entrées d'eau ou la dégradation du fût de l'arbre sont révélateurs d'un mauvais état de santé et permettent d'affirmer que ces arbres



peuvent présenter un danger en cas de ruptures et de chutes de branches. Ainsi, une intervention d'abattage par l'ONF est prévue sous peu de temps. Cette dernière permettra d'assurer la sécurité des biens et des personnes aux alentours de ces arbres. Comme indiqué précédemment, il est à noter que les arbres abattus seront tous remplacés.

Mme GAUFFENY indique être au fait de cette situation, pour s'y être opposée avec d'autres habitants, et ne partage pas l'analyse de M. DONNART. Elle développe en précisant que les techniciens présents lors de l'élaboration du diagnostic phytosanitaire ont indiqué qu'un élagage visant à supprimer les branches menaçant de tomber permettrait de conserver ces sujets et qu'un abattage ne s'imposait pas. En réponse, M. DONNART amène des éléments de compréhension complémentaires en indiquant que certes un élagage permettrait d'assurer la mise en sécurité immédiate des biens et des personnes, mais que l'état actuel de ces arbres conjugué à un éventuel élagage, ne permettrait en aucun cas auxdits arbres de reprendre leur développement. Aussi, réaliser demain un élagage ne serait qu'une solution provisoire, qui de surcroît décalerait dans le temps la plantation de nouveaux arbres en remplacement.

Les arbres prévus en remplacement des peupliers sont présentés aux membres du comité de quartier :



Mme VALLES poursuit l'ordre du jour de la réunion en indiquant qu'une aire de jeux a été mise en place au sein du quartier du Pelvoux en 2012. Cette installation intégrait la dimension vieillissante (1989) d'une autre aire de jeux située rue Albel Boyer. Un rapport de la commission de contrôle confirme tant la vétusté de cette dernière aire de jeux que sa non fréquentation par les usagers du secteur. Aussi, cette aire de jeux sera déposée et cet espace sera végétalisé par deux arbres (Erable et arbre de judée) et engazonné.

Calendrier prévisionnel des travaux :

- 20 juin 2018 Affichage panneau de communication
- 4 juillet 2018 Abattage des 3 peupliers
- Septembre 2018 Effacement modules jeux et surface
- Octobre 2018 Création de l'espace vert
- Décembre 2018 Plantation des 5 arbres



## 2- Questions/Réponses

M. DUPUCH demande des éclaircissements sur la ventilation des compétences entre Toulouse Métropole (TM) et la ville de Colomiers ?

M. DONNART et Mme VALLES répondent conjointement que depuis 2009 la compétence voirie (de mur à mur) a effectivement été transférée à Toulouse Métropole. Aussi, cette compétence comprend l'entretien des voiries, la propreté, les trottoirs, la propreté sur l'herbe ainsi que le ramassage des feuilles. L'entretien sur tous les espaces minéraux relève de la compétence TM. L'entretien des espaces verts, des parcs et des jardins relève quant à lui des compétences municipales. M. DUPUCH remercie M. DONNART et Mme VALLES pour ces éléments de réponse ; il poursuit son propos en indiquant que nombre de citoyens se questionnent sur la taille de l'herbe.

M. DONNART répond qu'en raison d'un printemps particulièrement pluvieux, du retard dans les tontes s'est accumulé. Les équipes du service espace public travaillent à combler ce retard et devraient y parvenir sous quinzaine. Le fauchage est parallèlement réalisé par une épaveuse chaque jour depuis le 18 juin de 6h00 du matin à 17h00 le soir.

Mme PERRON demande pourquoi les herbes folles gagnent du terrain en ville ?

M. DONNART répond que depuis 2017 les collectivités ne sont plus autorisées à utiliser des produits phytosanitaires (désherbant chimique) ; ce qui est au demeurant très positif pour l'environnement et le développement durable. Aussi, le désherbage manuel ne permet que difficilement d'obtenir les mêmes résultats et mobilise beaucoup de personnel. Alternativement, M. DONNART indique que les brosses détériorent et creusent les joints dans les voiries et ne représentent pas une solution adaptée, alors que les brûleurs sont très chronophages et nécessitent un passage toutes les 3 semaines environ. Enfin, M. DONNART indique qu'il y a de fortes probabilités pour que les produits phytosanitaires soient également interdits aux particuliers d'ici 2020. Mme PERRON demande si c'est pour cette raison qu'il y a de plus en plus d'espace minéralisé par des ornements de types « Galets » ? M. DONNART répond qu'effectivement ces enrochements nécessitent moins d'entretien manuel et consomment moins d'eau que les plantes à massif.

M. VAISSIERE demande comment les travaux de voirie sont priorisées par Toulouse Métropole TM ?

M. DONNART répond que les services de la ville et de la Métropole travaillent de concert afin d'établir le plan de charge des services. Ils s'appuient et prennent en compte les signalements des services ou des riverains afin d'orienter les travaux au regard de la détérioration des différents sites. M. DONNART précise que la ville de Colomiers est jalonnée par plus de 400 Km de caniveaux et qu'il est difficile de répondre rapidement à chacune des demandes.

M. ANDRIEU questionne M. DONNART sur l'entretien des platanes jalonnant l'allée de Naurouze ; il indique que par forts vents, des branches tombent sur les véhicules stationnés et sur les câbles électriques. M. ANDRIEU complète son propos en notant que ces branchages, une fois au sol, entravent la circulation notamment des personnes à mobilités réduites ou des poussettes. Il note également la réactivité de TM lorsqu'il a signalé la problématique.

M. DONNART répond que ces platanes sont entretenus tous les 3 à 5 ans. Les équipes y intervenant n'y pratiquent que de légères coupes (et non en tête de chat) afin de ne pas trop abimer les sujets.

Mme BOUSQUET demande quel est le devenir du bois du SEYCHERON. Mme VALLES répond que le bois sera bien évidemment conservé dans son ensemble et qu'une valorisation est intégrée au projet global de réhabilitation du quartier. Mme VALLES indique que ces travaux participent de la dernière phase du projet.

